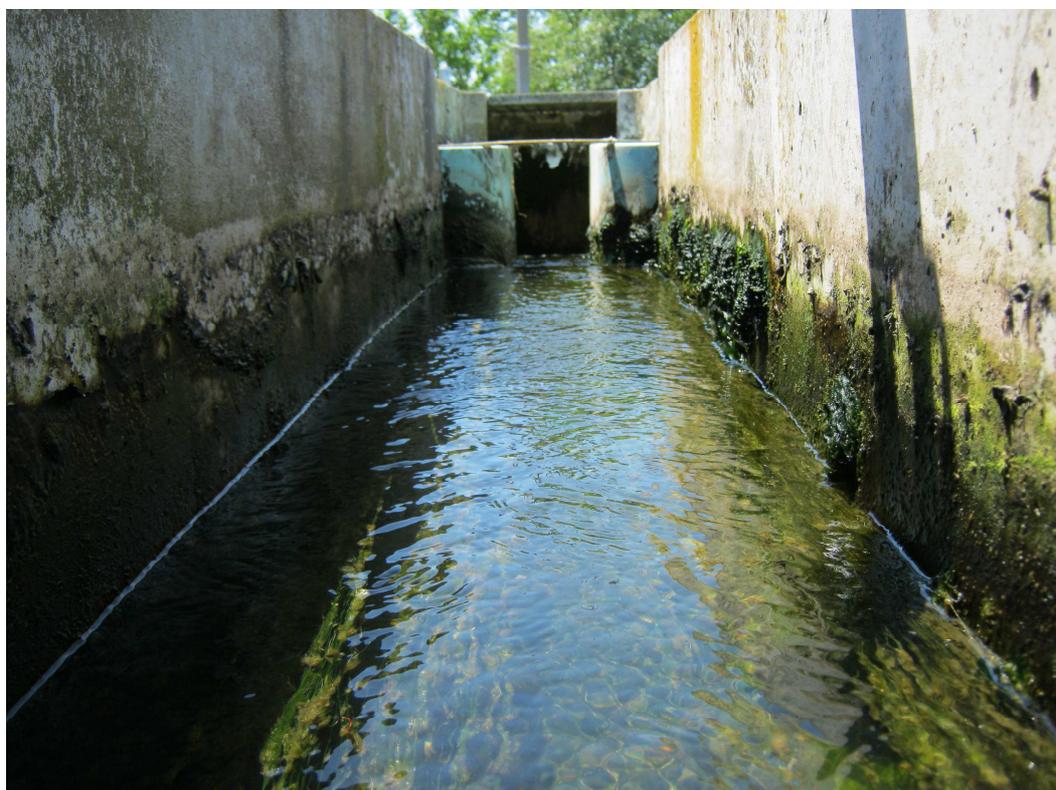




MONTECH

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif



Exercice 2014

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

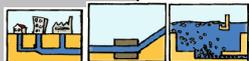
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peuvent être obtenus sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.1.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	8
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	Etat de la dette du service	18
4.3.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	20
7.	Note de la DDT	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : MONTECH
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

Compétences	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **MONTECH - MONTBARTIER**
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui : approbation Oct. 2013(PLU). Non
- Existence d'un règlement de service Oui, Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SAUR**
- Date de début de contrat : 01/01/2008
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2015
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 793** habitants au 31/12/2014 (5 025 au 31/12/2013).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 316** abonnés au 31/12/2014 (2 271 au 31/12/2013).

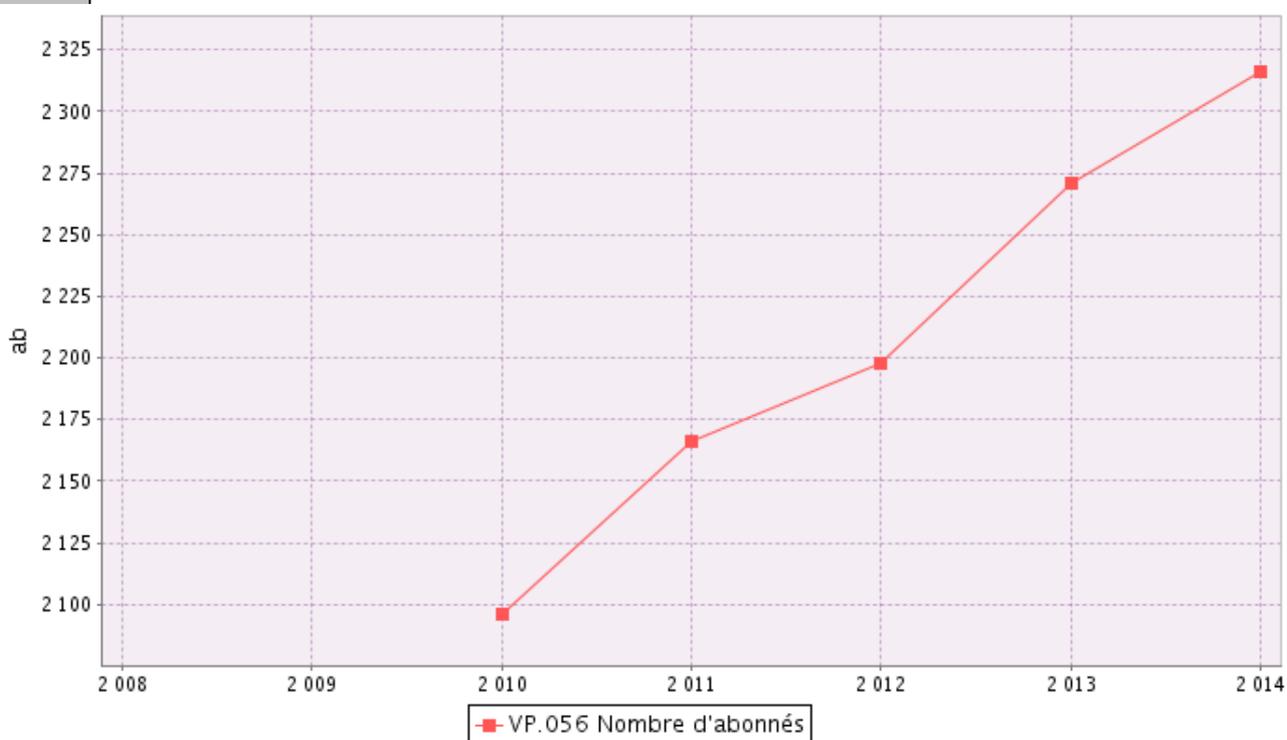
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
MONTECH					
Total	2 271			2 316	2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 485.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 52,54 abonnés/km) au 31/12/2014. (51,81 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,5 habitants/abonné au 31/12/2014. (2,21 habitants/abonné au 31/12/2013).

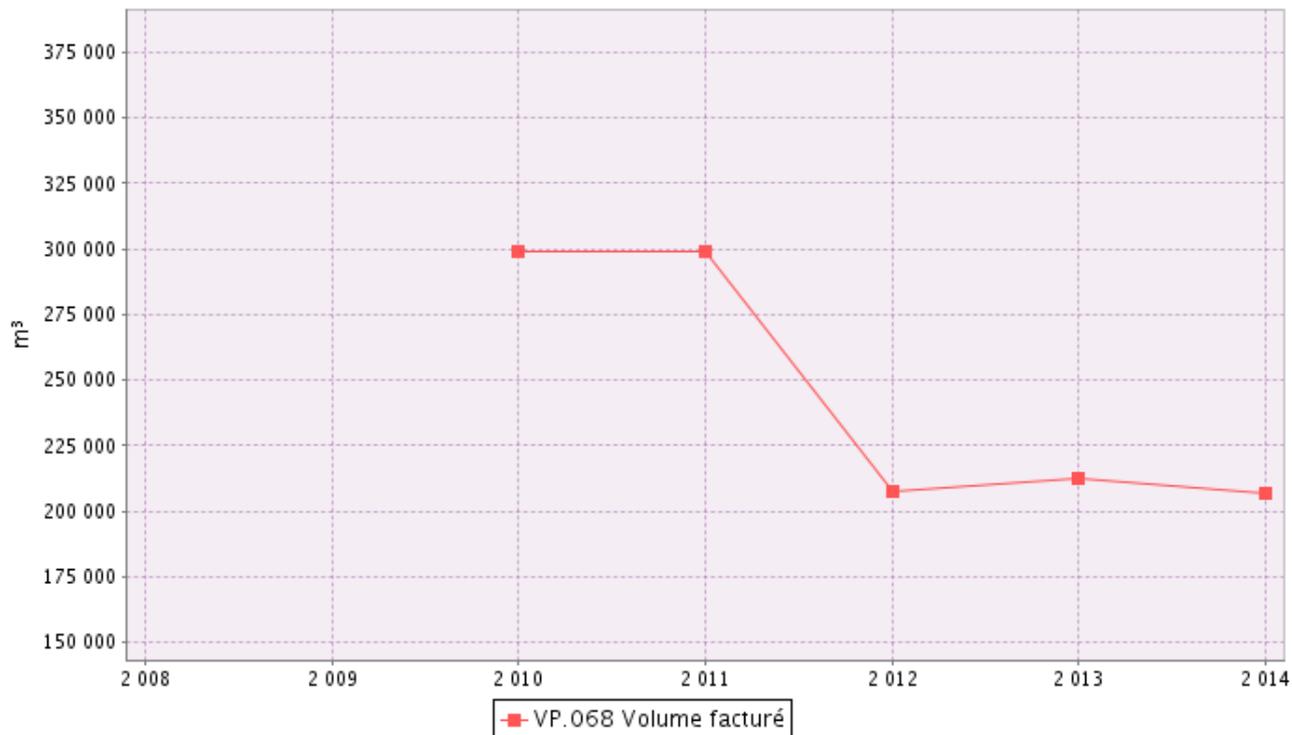


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	212 382	206 842	-2,6%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	212 382	206 842	-2,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Valeurs de 2010 et 2011 non vérifiées

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
Néant	0	0	
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Montbartier	102 200	49 887	-51%
Finhan	66 348	78 451	+18.24%
Total des volumes importés	168 548	128 338	-23.9%

Valeurs issues du selon compte d'affermage 2015 (exercice 2014)

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Il n'y a pas d'autorisation de déversement signée par la collectivité.

Conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 44,08 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 44,08 km (43,83 km au 31/12/2013).

Deux ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Gaillou	Néant
Déversoir d'orage de la Station d'épuration	Lieu dit Combes – 530 route de Barbara	Néant

1.1. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées de Montech-Finhan-Montbartier

STEU N°1 : Station d'épuration Montech-Finhan-Montbartier
Code Sandre de la station : 0582125V004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activées – aération prolongée									
Date de mise en service		2008									
Commune d'implantation		Montech									
Lieu-dit		Combes – 530, route de Barbara									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		13 000 EH extensible à 20 000 EH									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		pour Montech -									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1950 m ³ /j									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		P	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc kg/j	Rend %	Conc Kg/j	Rend %
NC	Oui	224	72%	565.6	63.7%	312.14	73.3%	74.9	61.6%	7.9	84.8%

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Valeurs calculées selon page 34/118 du RAD 2015

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier (Code Sandre : 0582125V004)	104	73.28
Total des boues produites	104	73.28

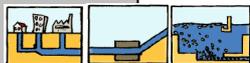
1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS
Nouvelle Station d'épuration Montech-Finhan-Montbartier (Code Sandre : 0582125V004)	98	73,28
Total des boues évacuées	98	73,28

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	18,30€/m ²	
Participation aux frais de branchement	Selon bordereau	Selon bordereau

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	32 €	32 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,66 €/m ³	0,66 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,66 €/m ³	0,66 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	27,28 €	27,47 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,9519 €/m ³	0,9585 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,9519 €/m ³	0,9585 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,235 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

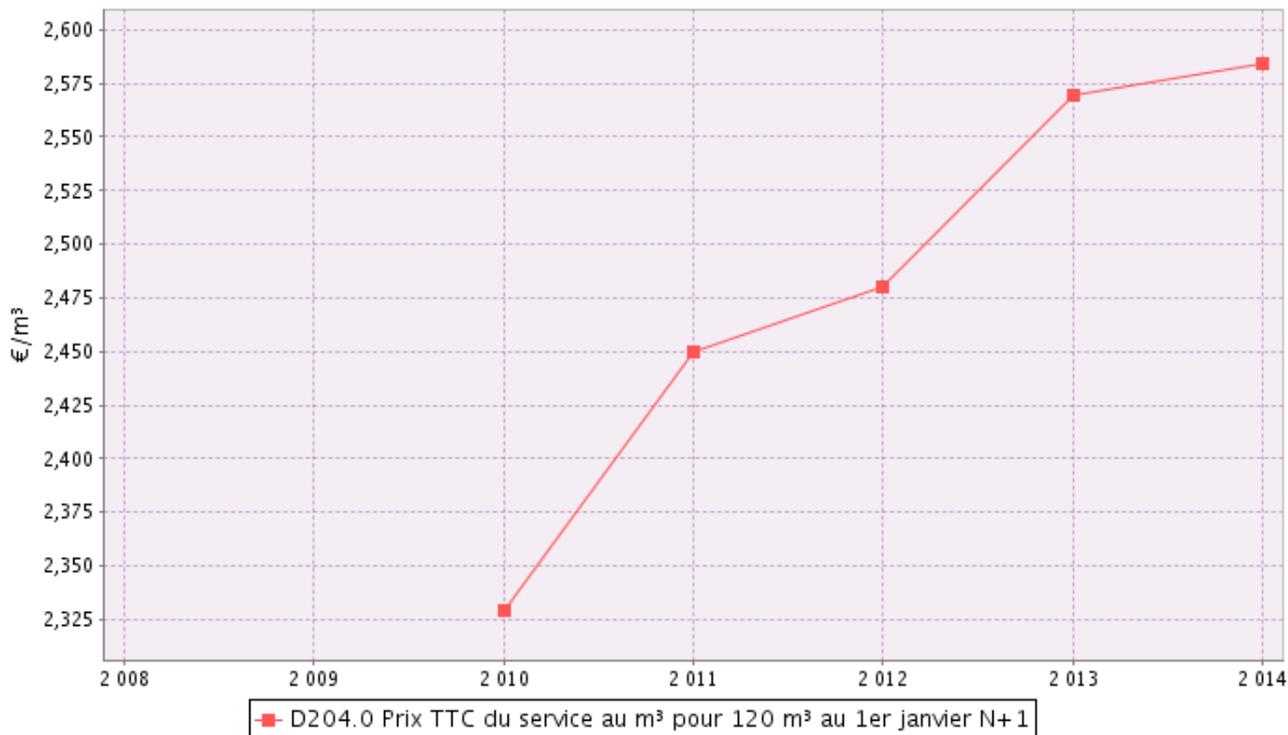
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,00	32,00	0%
Part proportionnelle	79,20	79,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	111,20	111,20	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	27,28	27,47	0,7%
Part proportionnelle	114,23	115,02	0,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	141,51	142,49	0,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,60	28,20	2,2%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	28,03	28,19	0,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,63	56,39	1,4%
Total	308,34	310,08	0,6%
Prix TTC au m³	2,57	2,58	0,4%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	212 310	207 588	-2.2%
<i>dont abonnements</i>	72 138	73 140	+1.39%
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	212 310	207 588	-2.2%
Recettes de raccordement			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Modernisation des réseaux	47 942	46 921	-2.1%
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	260 252	254 509	-2.2%

Valeurs issues du compte d'affermage 2015

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	261 130	257 305	
<i>dont abonnements</i>	60 868	62 181	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	261 130	257 305	
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes – Finhan et Montbartier	86 167	66 047	
Total des recettes	347 297	323 352	

Valeurs issues du compte d'affermage 2015

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 577 860 € (607 549 au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2014, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 93,2% des 2 485 abonnés potentiels (93,38% pour 2013).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'automatisme du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	84

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2014	Conformité exercice 2013 0 ou 100	Conformité exercice 2014 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration Montech-Finhan-Montbartier	224	0	0

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **0** (0 en 2013).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2014	Conformité exercice 2013 0 ou 100	Conformité exercice 2014 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration Montech-Finhan-Montbartier	224	100	100

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2013)

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2014	Conformité exercice 2013 0 ou 100	Conformité exercice 2014 0 ou 100
Station d'épuration montech-finhan-montbartier	224	100	100

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2013).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Nouvelle Station d'épuration Montech-Finhan-Montbartier :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	73,28
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		73,28

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2014, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (94,2% en 2013).

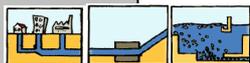
4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (Délégataire + Commune)	148 611 €	62 773 €
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	148 611 €	62 773 €

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 986 023 €	1 938 315 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	45 495 €
	en intérêts	89 976 €

4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Travaux de renforcement et de réhabilitation du secteur « Gaillou ». Etude complémentaire en cours en 2015 avec estimation des coûts à venir.	500 000€	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

62 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m³ pour l'année 2014 (0,0001 €/m³ en 2013).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2013	Valeur 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 025	5 793
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	104	73,3
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,57	2,58
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,38%	93,2%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	84
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	94,2%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0001	0,0003

Avis de la Commission « Voirie, Réseaux, Bâtiments communaux et Sécurité » le juin 2015
Document édité le 8 juin 2015 - S.Prévitali

7. Note de la DDT

L'INFORMO

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2014

TARN et GARONNE

Extrait de la synthèse départementale 2014 basée sur les données 2012 issues de l'observatoire de l'eau

ORGANISATION

En grande majorité communale

111 services assurent la compétence en assainissement collectif.

La compétence est exercée au niveau communal pour **106 communes** ; au niveau de **4 syndicats** pour 15 communes et au niveau d'**1 communauté de communes** pour 7 communes.

67 communes n'ont pas d'assainissement collectif.

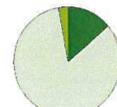


Les services sont majoritairement des communes

EXPLOITATION

82% des services gérés en régie

91 services sont en régie directe, 16 sont en affermage avec SAUR ou VEOLIA et 4 en régie avec prestataire de service



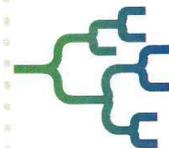
■ affermage □ régie ■ régie avec prestation

COLLECTE DES EAUX USÉES

Un linéaire de réseau insuffisamment renseigné

Les réseaux sont de type unitaire et ou séparatif

Les connaissances disponibles concernant cet indicateur ne sont pas suffisantes pour être indiquées ici



ÉPURATION

135 stations

Les eaux usées sont traitées par traitement biologique (filtres à sable, filtres plantés de roseaux, boues activées..)

Les ouvrages ont produit 1966 tonnes de matières sèches

CONFORMITE DES STATIONS

90 % des équipements d'épuration sont jugés conformes.

83% des ouvrages sont conformes en fonctionnement.

83 % des ouvrages d'épuration sont déclarés globalement conformes en performance.



PRIX

232,80 € pour 120 m3

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m³ consommé).

Une redevance pour modernisation des réseaux est facturée à l'abonné et reversée à l'agence Eau Adour-Garonne (0,225€/m³ en 2013)

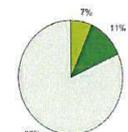
Le prix moyen pondéré au nombre d'abonnés domestiques au 1/01/2013 est de 1,60€/m³ HT et **1,94€/m³ TTC**

La TVA est à 7 % à compter du 1/01/2012 (5,5 % auparavant).

Les données sont issues de l'observatoire de l'eau Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

<http://www.services.eaufrance.fr>

Pour nous contacter :
ddt-sispea82@tarn-et-garonne.gouv.fr



■ TVA ■ RED AEAG ■ CMB



DDT Tarn et Garonne

Mairie de Montech
1, place de la mairie – BP N°5 – 82 700 Montech
Tel : 05.63.64.82.44 - e-mail : mairie-montech@info82.com